



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

congé de maternité

Question écrite n° 92326

Texte de la question

M. Michel Vauzelle attire l'attention de M. le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique sur la récente résolution prise par le Parlement européen visant à porter la durée du congé maternité à 20 semaines mais également la création d'un congé paternité d'au moins deux semaines et des dispositifs de protection des carrières des mères. Alors que les femmes sont victimes d'injustices, comme salariées et comme mères, la réforme des retraites risque de précariser encore un peu plus leurs perspectives professionnelles et notamment la fin de leurs carrières. Cette situation fait peser un risque sur le dynamisme démographique de la France. L'allongement du congé maternité, la systématisation d'un congé paternité et les mesures visant à rendre les grossesses plus sereines en termes d'avenir professionnel, seraient ainsi des mesures de justice permettant, en plus, de sauvegarder notre démographie qui est un atout primordial. Il lui demande par conséquent de bien vouloir lui préciser quelles suites il compte donner à cette initiative du Parlement européen.

Données clés

Auteur : [M. Michel Vauzelle](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (16^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92326

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : Travail, solidarité et fonction publique

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 novembre 2010, page 11920

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)